

Mars 2024

# Intégration de la biodiversité dans les projets de coopération et solidarité internationales

## Fiche technique

Cette fiche technique se décline en 2 sections :

1. **Intégration des enjeux de biodiversité aux projets de coopération et solidarité internationales**
  - a. Cadre politique et institutionnel sur la biodiversité
  - b. Exigences de codage pour la biodiversité d’Affaires mondiales Canada
2. **Résultats et indicateurs clés sur la biodiversité**
  - a. Exemples de résultats
  - b. Exemples d’indicateurs
  - c. Défis liés au suivi-évaluation des projets en biodiversité

Une fiche thématique et conceptuelle sur la biodiversité est disponible sur le [site web de l’AQOCI](#).



[Cliquez ici](#) pour visionner le panel de discussion sur la biodiversité organisé par l’AQOCI le 13 mars 2024.



## I. Intégration des enjeux de biodiversité aux projets de coopération et solidarité internationales

### I.1. Cadre politique et institutionnel sur la biodiversité

Les projets financés par les principaux bailleurs de fonds internationaux, dont Affaires mondiales Canada (AMC) et le Gouvernement du Québec, doivent s'inscrire en appui à l'atteinte des objectifs et des cibles des principaux accords et conventions internationales signées et ratifiées, mais également en appui aux politiques et stratégies nationales. Les résultats présentés dans le modèle logique et les indicateurs et cibles des cadres de mesure du rendement des projets doivent donc répondre aux marqueurs politiques du Canada ou du Québec en matière de biodiversité.

#### Principaux Accords et Conventions internationales sur la biodiversité

- Convention de Rio sur la biodiversité et le changement climatique (1992)
- Objectifs de développement durable : Vie aquatique (ODD 14) et Vie terrestre (ODD 15)
- Le Pacte 2030 pour la Nature des dirigeants du G7
- Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal

#### Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal

Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal constitue le plan stratégique pour la décennie 2020 adopté lors de la 15<sup>e</sup> réunion des parties à la Convention sur la diversité biologique en décembre 2022. Il s'inscrit dans la continuité de la Convention de Rio et succède aux objectifs d'Aichi de la décennie 2010.

**Objectif principal : stopper et inverser la perte de biodiversité**, notamment en comblant le déficit de financement de la biodiversité, qui s'élève à 700 milliards de dollars par an.

Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal compte quatre (4) principaux objectifs :

**A-** Préserver, améliorer ou rétablir l'intégrité, la connectivité et la résilience de tous les écosystèmes, afin d'accroître la superficie des écosystèmes naturels d'ici à 2050 (...) mettre fin à l'extinction des espèces, préserver la diversité génétique des espèces et sauvegarder leur potentiel d'adaptation.

**B-** Utiliser et gérer durablement la biodiversité et valoriser, préserver et renforcer les contributions de la nature à l'homme, y compris les fonctions et services écosystémiques (...) afin de favoriser un développement durable dans l'intérêt des générations actuelles et futures d'ici à 2050.

**C-** Partager de manière juste et équitable les avantages monétaires et non monétaires découlant de l'utilisation des ressources génétiques (...), ainsi que des connaissances traditionnelles associées, y compris avec les peuples autochtones et les communautés locales.

**D-** Donner à toutes les Parties, en particulier aux pays à faibles revenus (...), des moyens de mise en œuvre adéquats, y compris en matière de financement, de renforcement des capacités, de coopération technique et scientifique, d'accès aux technologies et de transfert de celles-ci.

Ces objectifs sont assortis de 23 cibles à l'horizon 2030, parmi lesquelles :

- Protéger les espaces riches en biodiversité (hotspots)
- Restaurer au moins 30% des milieux naturels dégradés
- Lutter contre les espèces envahissantes
- Réduire les impacts des changements climatiques et de la pollution sur la biodiversité
- Assurer l'utilisation et la gestion durable de la biodiversité de manière à fournir des bénéfices sociaux, économiques et environnementaux aux communautés qui en dépendent

Chaque pays possède une **Stratégie nationale et un Plan national d'actions pour la biodiversité**, qui précise l'état des lieux de la biodiversité nationale, et les objectifs stratégiques en matière de protection et de conservation, ainsi que les mesures prioritaires pour y parvenir et les indicateurs de suivi-évaluation. Les projets doivent s'inscrire en appui et en synergie à ces orientations nationales.

## I.2. Exigences de codage pour la biodiversité d’Affaires mondiales Canada<sup>1</sup>

Les projets ayant la cote « significatif » en matière de biodiversité sont des projets qui soutiennent explicitement la biodiversité par le biais d’au moins un résultat intermédiaire et d’un ou plusieurs résultats immédiats, avec leurs indicateurs correspondants pour mesurer les résultats. Affaires mondiales Canada classe les activités comme étant liées à la biodiversité s’ils favorisent au moins l’un des trois objectifs de la convention de Rio sur la diversité biologique : la conservation de la diversité biologique, l’utilisation durable de ses éléments (écosystèmes, espèces ou ressources génétiques) ou le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l’exploitation des ressources génétiques.

### Critères d’admissibilité

Le projet répond à un ou à plusieurs des critères d’admissibilité suivants :

- Protection ou bonification des écosystèmes, des espèces et des ressources génétiques par la conservation à l’intérieur ou à l’extérieur des milieux naturels, ou par la remédiation des dommages environnementaux.
- Intégration des questions de biodiversité aux objectifs de développement des pays concernés par le renforcement institutionnel, le développement des capacités, le renforcement des cadres de réglementation et des politiques ou la recherche.
- Intensifier les efforts du pays du Sud global afin qu’il puisse faire face à ses obligations découlant de la Convention.

### Évaluation et codage

#### Biodiversité principale (BD-2) se définit comme suit :

La biodiversité est un élément fondamental de la conception et de l’impact escompté du projet et est un objectif explicite de ce dernier; le projet n’aurait pas été mis en œuvre si la biodiversité n’en avait pas été un objectif.

Le cadre de résultats du projet (modèle logique et cadre de mesure du rendement) comprend des mesures spécifiques soutenant l’objectif explicite de conservation de la biodiversité, avec notamment au moins deux résultats intermédiaires soutenus par des indicateurs correspondants et des résultats associés.

#### Biodiversité significative (BD-1) se définit comme suit :

La biodiversité est un élément important, mais pas la raison principale de mettre en œuvre le projet.

La biodiversité est explicitement promue dans les documents de projets (éviter les effets négatifs sur la biodiversité n’est pas un critère suffisant).

<sup>1</sup> <https://www.international.gc.ca/world-monde/funding-financement/partnering-climate-partenariats-climat.aspx?lang=fra>

Le cadre des résultats du projet (modèle logique, cadre de mesure du rendement) comprend des mesures spécifiques directement liées à la définition ci-dessus, avec notamment au moins un résultat intermédiaire soutenu par des indicateurs correspondants et des résultats associés.

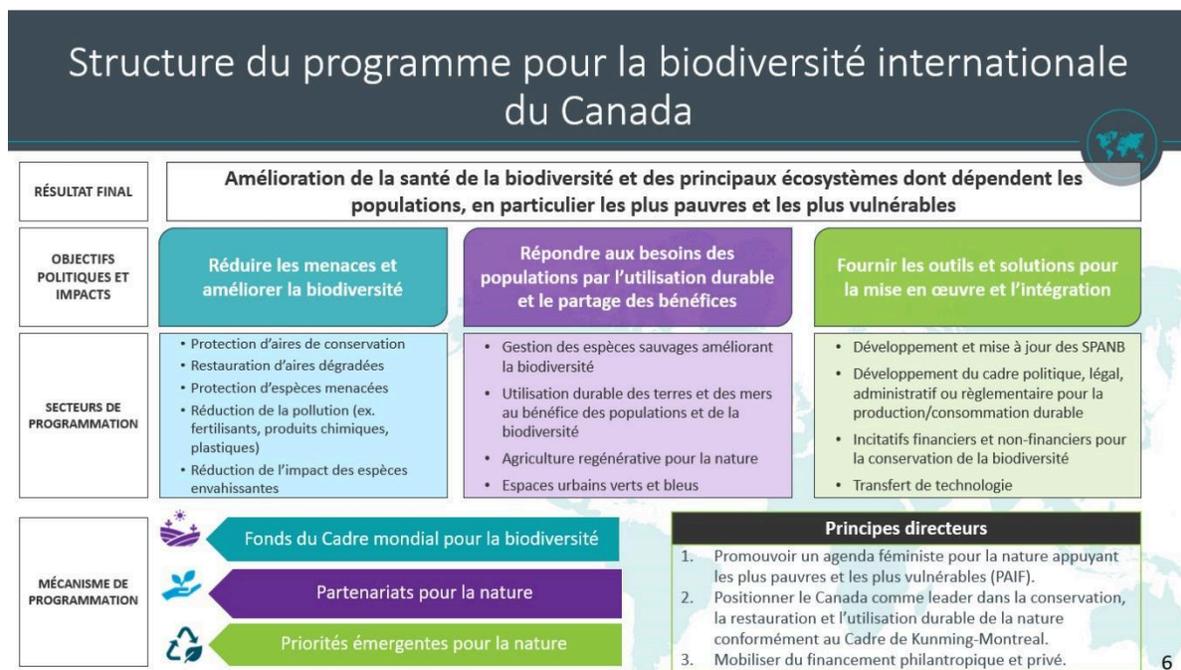
### Biodiversité n'est pas un objectif du projet (BD-0)

Les marqueurs de Rio sur la biodiversité ne sont pas intégrés comme objectifs du projet.

Pour en savoir plus sur les critères d'admissibilité, voir les marqueurs politiques du changement climatique de la Convention de Rio du CAD (en Anglais seulement) de l'OCDE<sup>2</sup> et les marqueurs politiques de l'adaptation aux changements climatiques d'Affaires mondiales Canada<sup>3</sup>.

Le développement des propositions de projet sur la biodiversité doit également se référer et contribuer aux orientations programmatiques d'AMC, présentées ci-dessous.

### Orientations programmatiques d'AMC en matière de biodiversité



Source : Affaires mondiales Canada, 2024

<sup>2</sup> [https://www.oecd.org/dac/environment-development/Revised%20climate%20marker%20handbook\\_FINAL.pdf](https://www.oecd.org/dac/environment-development/Revised%20climate%20marker%20handbook_FINAL.pdf)

<sup>3</sup> [https://www.international.gc.ca/development-developpement/partners-partenaires/bt-0a/sectorcoding\\_policy-codageprojets\\_politiques.aspx?lang=fra](https://www.international.gc.ca/development-developpement/partners-partenaires/bt-0a/sectorcoding_policy-codageprojets_politiques.aspx?lang=fra)

## II. Résultats et indicateurs clés sur la biodiversité

### II.1. Exemples de résultats

Affaires mondiales Canada propose les exemples de résultats et d'indicateurs clés ci-dessous, à partir desquels les membres de l'AQOCI peuvent s'inspirer pour développer leurs propositions de projet et en assurer le suivi et l'évaluation.

- **Résultat intermédiaire 1 (ACC, biodiversité)** : Les écosystèmes ciblés (XX) sont davantage protégés et restaurés par les communautés (F/H) des villages vulnérables aux changements climatiques dans les régions (XX) du pays (XX)
- **Résultat intermédiaire 2 (CC, EG, biodiversité)** : L'amélioration de la protection et de la restauration des écosystèmes ciblés (XX) contribuent à accroître la sécurité financière des femmes vivant dans des conditions vulnérables.

### II.2. Exemples d'indicateurs

Les indicateurs ci-dessous sont proposés à titre d'exemples et doivent être adaptés et affinés en fonction des objectifs spécifiques et des stratégies d'intervention de chaque projet.

- Changement perçu dans le degré de vulnérabilité aux phénomènes météorologiques extrêmes grâce à la protection et la restauration des écosystèmes ciblés
- Nombre d'hectares / superficie d'écosystèmes ciblés restaurés (reforestation et végétalisation à partir d'espèces locales diversifiées, élimination d'espèces envahissantes, etc.)
- Nombre d'hectares / superficie des écosystèmes ciblés protégés
- Nombre d'hectares / superficie des écosystèmes ciblés conservés
- Volume et diversité des ressources naturelles ciblées provenant des écosystèmes restaurés, conservés ou protégés
- Nombre de femmes vivant dans des conditions vulnérables (ventilées par âge, lieux et type de vulnérabilité), dont les revenus proviennent des écosystèmes restaurés, conservés ou protégés

- Changement perçu dans l'accès à des moyens de subsistance durables et résilients aux changements climatiques (échelle de 1 à 5; ventilé selon l'âge et le type de vulnérabilité)
- Changement perçu dans la sécurité financière par les femmes vivant dans des conditions de vulnérabilité (échelle de 1 à 5; ventilé selon l'âge et le type de vulnérabilité)
- Augmentation des revenus liés à l'utilisation durable de la biodiversité

### II.3. Défis liés au suivi-évaluation des projets en biodiversité

La conservation ou l'amélioration de la biodiversité est un processus souvent complexe et long (plusieurs dizaines d'années généralement pour des résultats visibles et durables). La définition d'indicateurs d'impacts et de cibles SMART (Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporel) sur la biodiversité est donc un exercice complexe dans le cadre d'un projet de quelques années seulement, tout comme la réalisation de la ligne de base du projet et le suivi et l'évaluation des résultats. En effet, il est souvent long, complexe et coûteux de réaliser des inventaires de biodiversité ou de caractériser rigoureusement l'état de santé d'une population animale ou d'un écosystème. De même, il est particulièrement difficile de démontrer scientifiquement un impact et d'en attribuer le mérite à un projet spécifique, puisque de nombreux facteurs externes influencent la dynamique et l'équilibre du milieu.

Il existe néanmoins un certain nombre d'outils, de méthodologies et d'approches qui permettent d'évaluer certains résultats, notamment : **la télédétection, l'inventaire et le suivi d'espèces bioindicatrices, l'échantillonnage par carroyage ou transect, etc.** Il s'avère donc essentiel de contacter le spécialiste Environnement de votre organisation ou d'avoir recours à une expertise externe reconnue (partenaires universitaires, centres de recherches, personnes constantes spécialisées) dans la conception, le suivi et l'évaluation des projets portant sur la biodiversité.

Cette fiche est basée sur une formation proposée par la Communauté de pratique en environnement (CdP-E) de l'AQOCI en mars 2024, sur l'apport des organismes de coopération internationale (OCI) membres de la CdP-E et sur d'autres contenus issus de différentes sources.

Nous tenons à remercier tout particulièrement Nicolas Montibert, consultant en environnement, qui a contribué à la rédaction de cette fiche.